



**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**DE L'ETABLISSEMENT INTERDEPARTEMENTAL**  
**POUR LA DEMOUSTICATION DU LITTORAL ATLANTIQUE**

Vendredi 27 avril 2018

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 8 mars 2018 relatif à la lutte contre les moustiques dans le département de la Gironde, l'EID Atlantique mène actuellement d'importantes opérations de traitements.

Cependant, les précipitations exceptionnelles du printemps ont été très favorables à la prolifération des moustiques dans les sous-bois submergés et les secteurs de marais littoraux.

Cette situation produit actuellement une présence inhabituelle de moustiques de milieux doux à cette période de l'année (*Aedes annulipes*, *Aedes cantans*, *Aedes rusticus*) et fait l'objet d'une très forte mobilisation de l'ensemble des moyens disponibles de l'EID Atlantique.

Il convient de rappeler que la régulation des moustiques passe par une action combinée entre les traitements réalisés par l'EID Atlantique et les bons gestes à appliquer par chaque citoyen autour des habitations pour limiter la création de gîtes artificiels.

La présence de moustiques devrait néanmoins diminuer progressivement au cours des prochaines semaines.

Pour tous signalements, utilisez le formulaire « Contact » sur notre site internet [www.eidatlantique.eu](http://www.eidatlantique.eu) ou l'application i Moustique<sup>®</sup>.

\*\*\*